

| |
|--------------------|
| DÉPARTEMENT |
| ESSONNE |
| CANTON |
| ARPAJON |
| COMMUNE |
| ÉGLY |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-AG-030

Liberté - Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**PORTANT DÉROGATION TEMPORAIRE A L'ARRÊTÉ N° 2002-AG-025 DU 23 JUILLET 2002
PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DU VOISINAGE**

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Décret n° 2017-1244 du 7 Août 2017 relatif à la présentation des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 à L 2213-4,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 623-2,

VU l'arrêté municipal n° 2002-AG-025 du 23 Juillet 2002, prescrivant la lutte contre les bruits du voisinage,

VU la demande présentée par la société ONF Vegetis, mandatée par la SNCF, en date du 25 avril 2023, pour la réalisation de travaux d'urgence d'abattage et de démontage d'arbres dangereux à Egly,

CONSIDÉRANT que pour permettre la bonne exécution des travaux, il y a lieu de déroger à l'arrêté municipal n° 2002-AG-025 du 23 Juillet 2002, et notamment l'article n° 2,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1° - Dans la nuit du mardi 2 mai au mercredi 3 mai, la nuit du mercredi 3 mai au jeudi 4 mai et la nuit du jeudi 4 mai au vendredi 5 mai de 21 heures à 6 heures la nuisance sonore sera temporairement autorisée le temps des travaux.

ARTICLE 2° - Les panneaux de signalisation réglementaires et le boitage des riverains concernés seront mis en place par la société SNCF.

ARTICLE 3° - Monsieur le Maire d'Égly, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly
- Monsieur le Directeur de la société ONF Vegetis – 27 chemin des Mazes – 77140 NEMOURS

**Certifié exécutoire compte tenu de la
Publication le 25 avril 2023**

Fait à Égly, le 25 avril 2023

Le Maire d'Égly

Édouard MATT



Le Maire d'Égly

Édouard MATT

